

MAIRIE D'UCCIANI
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
20133 UCCIANI-CORSE DU SUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU-PRUNELLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022-01-02

Membres : Afférents au conseil : 14
Présents : 09
Date de la convocation : 07/04/2022

En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 10
Date d'affichage : 07/04/2022

Objet : Vote du compte administratif 2021 M14

L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril à 18h00, le Conseil Municipal de la commune d'Ucciani, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur GIOCANTI Jean-Luc, Maire.

Présents : Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Pisticcini François-Thierry, Poggioli Jules, Duriez Danielle, Poggioli Dominique, Ansidei Toussaint Mathieu, Giocanti Caroline,
Absents : Silvani Mélissa (procuration à Duriez Danielle), Pantaloni Pierre-François, Versini Audrey (procuration à Giocanti Caroline), Poggioli-Mariani Sébastien, Chiarelli Alexandra.

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Monsieur ANSIDEI Toussaint-Mathieu a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, fonction qu'il a acceptée.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire Jean-Luc GIOCANTI n'a pas participé au vote.

Après avoir ouvert la séance le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte administratif 2021 :

- Désigne Mme LOIGEROT Maria, 1^{ère} adjointe pour faire approuver le compte administratif 2021.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame LOIGEROT Maria, 1^{ère} adjointe approuve le Compte Administratif M.14 de 2021 présenté par le Maire, Jean-Luc GIOCANTI, dont la balance s'établit comme suit :

BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 M 14

Libellés	Réalisé	Restes à réaliser
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	342 084.25	
RECETTES	650 106.79	
EXCEDENT	308 022.54	
SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES	368 785.65	46 943.46
RECETTES	375 222.70	190 847.80
EXCEDENT	6 437.05	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20220415-2022-01-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022

Affichage : 16/09/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Ucciani, le 15 avril 2022.

Le Maire,

Jean-Luc GIOCANTI.

